

Les bonnes pratiques pour bénéficier d'une collecte à 0 €

Pour garantir la sécurité des personnes, permettre une valorisation vertueuse de ses consommables usagés et bénéficier d'une qualité de service premium, le client¹ doit respecter quelques règles de bon sens.



CONSOMMABLES

Conibi collecte et recycle tous les consommables d'impression usagés. Mais la prestation à 0 € s'applique uniquement pour les consommables des marques partenaires de Conibi².



CONTENANTS

À l'ouverture de son compte, le client est invité à acheter un **kit de démarrage de 2 écobox** pour les consommables de sa première collecte. S'il préfère, il fournit lui-même ces premiers contenants, du format d'un carton de déménagement standard, propre et robuste. Par la suite, à chaque collecte, il peut recevoir gratuitement de nouveaux contenants vides. À tout moment, il peut acheter des packs d'écobox supplémentaires.



CONFORMITÉ

Les écobox sont remplies avec précaution en évitant les fuites d'encre ou de toner. **Les écobox souillées sont refusées par le collecteur.** En cas de présence de déchets étrangers et/ou dangereux, l'écobox est renvoyée en l'état au client et le transport lui est facturé.



PROTECTION

Chaque consommable usagé est refermé à l'aide du clapet ou du bouchon d'origine. Le cas échéant, il est placé dans le sac de protection étanche fourni par le fabricant. Les bacs récupérateurs sont les seuls consommables qui doivent être remis dans leurs emballages en carton.



OPTIMISATION

Afin de ne pas faire transporter du vide, d'éviter d'inutiles émissions de CO₂ et d'alléger le bilan de recyclage du client, **chaque écobox doit être remplie au maximum** (au moins 25 consommables).



ACCESSIBILITÉ

Le client s'assure que les écobox à enlever sont **regroupées et stockées ensemble** dans un lieu facilement accessible par le chauffeur le jour de la collecte.



PRÉSENCE

Le rendez-vous fixé pour la collecte engage le client : le contact sur site est obligatoirement présent ou représenté lors de l'enlèvement des contenants. Une intervention sans collecte due à l'absence de contact sur place ou d'écobox non disponibles est facturée au client.



VOLUMES

Si les volumes de consommables à collecter dépassent la quantité prévue lors de la prise de rendez-vous, **le collecteur n'enlèvera pas cet excédent.**



IDENTIFICATION

Le client contrôle les informations figurant sur son compte Conibi. Elles doivent être **complètes et à jour** : coordonnées complètes, horaires d'ouverture, contact sur site, restrictions éventuelles de circulation aux abords ou sur site, conditions d'accès pour les véhicules de collecte. Les sites sensibles précisent les conditions d'accès du personnel de collecte.



RESPECT

Le client s'engage à faire preuve de **courtoisie professionnelle à l'égard du chauffeur** lors de la collecte. En cas de litige, il informe Conibi.

1 – Par client, on entend : entreprise, administration ou toute entité juridique.

2 – Brother, Canon, Epson, Fujifilm, Konica Minolta, Kyocéra, Lexmark, Pitney Bowes, Quadient, Ricoh, Riso, Sharp, Toshiba, Triumph-Adler, Xerox.



Les bonnes pratiques du collecteur Conibi

La sécurité des personnes et la qualité de service premium pour laquelle la société Conibi s'est engagée auprès des marques partenaires et de ses clients impliquent que le collecteur respecte quelques règles de bon sens.



RENDEZ-VOUS

Chaque collecte est programmée dans un délai d'intervention défini par contrat et fait l'objet d'une prise de rendez-vous préalable à l'initiative du collecteur. **Le collecteur ne se présente pas à l'improviste chez le client** : il respecte la date d'enlèvement prévue et les horaires d'ouverture de l'entreprise.



SITES SENSIBLES

Le collecteur est tenu de respecter les **consignes préalables du client** lorsqu'il intervient sur des sites sensibles : établissements pénitentiaires, bâtiments militaires, enceintes nucléaires, ministères, etc.



VOLUMES

Lors de la prise de rendez-vous, le collecteur valide auprès du client le nombre d'écobox pleines à ramasser et le nombre d'écobox vides à livrer. Le collecteur enlève uniquement le nombre de contenants annoncé. **Les éco-box excédentaires ne sont pas collectées.**



VÉHICULE

Pour chaque tournée, le collecteur utilise un véhicule adapté aux volumes à enlever, aux spécificités géographiques de la zone à desservir (rurale ou urbaine) et aux contraintes d'accès éventuelles mentionnées par les clients.



REFUS

Le collecteur refuse les écobox **impropres à la manutention, souillées, dégradées ou non fermées**. Il justifie ce refus sur le bon d'enlèvement qu'il fait signer et tamponner par le client et il photographie les contenants.



TRAÇABILITÉ

Avant chargement dans son véhicule, le **collecteur identifie chaque écobox** du client en y apposant une étiquette de traçabilité. En fin d'intervention, il présente au client un bon d'enlèvement à signer et tamponner.



RESPECT

Le collecteur représente Conibi. À ce titre, il est tenu de faire preuve de courtoisie professionnelle à l'égard du client en toutes circonstances. En cas de litige, il informe Conibi.



INTERVENTION SANS COLLECTE

Le collecteur justifie à Conibi toute intervention sans collecte dont il n'est pas responsable, par des photos de situation et/ou par une annotation sur le bon de livraison qu'il fait signer au client.